



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu de la réunion DI/syndicats du 24/03/20

I) Point de situation par le DI

- RI : symptômes du COVID 19, mais l'agente va mieux.

- les masques :

La mesure de réquisition systématique est levée et la Douane est maintenant considéré comme prioritaire comme la Police.

Des millions de masques sont en cours d'acheminement.

Un arrivage de plusieurs millions de masques est prévu sur l'aéroport de Vatry, toujours sous la supervision de France Santé Publique.

- les données RH de la DI du jour :

65 agents en quatorzaine, 22 malades, 164 présents, 693 en télétravail et 206 agents en ASA pour baisse d'activité.

- les contrôles

Le DI a rappelé que l'exercice des contrôles sont conditionnés par trois conditions cumulatives :

- ▶ les effectifs nécessaires
- ▶ le matériel de protection
- ▶ le parquet doit être disponible

Il a précisé que la semaine dernière ces conditions n'étaient pas réunies dans l'interrégion.

La DG est en train d'élaborer une instruction sur la LCF.

- les entrepôts sous douane

Les entrepôts sous douane commencent à être saturés car plus de sorties (entreprises fermées).

Vérification faite dans chaque direction de l'Interrégion, mais pas de difficulté de ce type à ce jour.

II) Questions diverses

- Tenue des PPF

Pour la tenue des PPF, possibilité de renfort par d'autres BSI. Par exemple, la BSI de Reims est actuellement en confinement, pour quelques jours encore.

- CCPD :

C'est une décision interministérielle qui impose la présence de la douane.

- Contrôle LCF

Question des services à 2 dans les voitures : le DI est étonné que cela se fasse. Une instruction va être rédigée sur le rôle de la surveillance. Les missions LCF devraient continuer.

- Situation sanitaire au bureau de Saint-Louis autoroute (restaurant, WC et douches de la plateforme fermées)

Le DI a demandé au DR de Mulhouse de saisir la DIREST pour ré-ouvrir les sanitaires.

- Rédaction des 446 lors du refoulement d'individu en frontière

Le DI a vu avec la DR de Mulhouse pour ne plus dresser de 446 afin de limiter les contacts.

- Les agents stagiaires à Saint-Louis

Le DI va s'assurer que la correspondante sociale garde un contact avec eux

- Application de la note n°96 du 22/03/20 (intégration dans MATHIEU)

Le DI va demander des précisions à la DG et demander de prendre en compte la spécificité de la direction de Mulhouse (écoles fermés une semaine avant le reste de la France).

- Fonctionnement RI

Fonctionnement de la RI. Viennent (en véhicule personnel) pour traiter le RCO, qui est de plus en plus court. Intègrent les opérations dans Intercom puis AEA pour le reste de la journée, quand le travail est terminé.

De tous les avis, les agents préfèrent se rendre au travail (moins de risques d'erreur, accès à toutes les applications). Possibilité de deux agents comptables de portables en Rapido si le besoin se faisait sentir, mais besoin d'imprimante et de scanner les documents pour envoi à la RI.

- ASA pour garde d'enfants et télétravail

Question du minimum de travail pour les parents gardant les moins de 16 ans : limite d'un minimum ou pas ?

Doctrine RH en attente de la diffusion de la DG, en attendant les mesures annoncées ce soir.

- Mise en place d'une cellule d'écoute

Mise en place annoncée d'une cellule d'écoute (psy, assistante sociale, correspondant social, etc.), problème du lien social.

Essayer de trouver des sujets de fond pour travailler à distance.

Prochaine conférence : jeudi à 10h15